



## **Directives complémentaires relatives au déroulement du jeu dans le contexte de Covid-19 (National League, Swiss League, U20-Elit, U17-Elit), Saison 2021/22**

### **1. Chaîne d'information en cas de tests positifs**

Immédiatement après obtention de l'information de la part du médecin cantonal, le nombre de joueurs (sans indication des noms), de membres du staff, etc. contaminés et de personnes placées en quarantaine doit être communiqué par le responsable Covid-19 du club comme suit :

- NL Operations  
D. Vaucher, [denis.vaucher@nationalleague.ch](mailto:denis.vaucher@nationalleague.ch), 079 790 90 60 et  
P. Bohnenblust, [philipp.bohnenblust@nationalleague.ch](mailto:philipp.bohnenblust@nationalleague.ch), 079 448 62 83

NL Operations informe les parties suivantes directement après

- Equipes adverses des cinq jours précédents
- Arbitres (Peter Küng, 079 424 26 32 ou Sascha Kunz, 079 697 57 26)
- Partenaires TV

Publication dans le dossier Covid-19 sur le site [sihf.ch](http://sihf.ch). En sus, publication via les canaux NL et SL (Twitter, etc.), d'entente avec le club concerné.

### **2. Nombre minimal de joueurs disponibles / licences B**

#### **2.1 Nombre minimal de joueurs disponibles**

Un match de championnat peut être reporté si moins de 12 joueurs de champ et un gardien titulaires d'une licence A auprès de l'équipe concernée sont disponibles (tests positifs, quarantaine, etc.).

Le report s'effectue selon les art. 12 et 17 du Règlement de jeu Sport d'élite.

#### **2.2 Licences B**

La limitation du nombre de licences B par équipe et par match pour les joueurs âgés de 23 ans ou plus est levée en National League et en Swiss League pour la saison 2021/22 (art. 2.3 du Règlement Système des 2 enregistrements de joueurs).

### **3. Concepts de protection des clubs**

Les clubs (NL & SL) sont tenus de soumettre leur concept de protection à la NL Operations au plus tard cinq jours avant le début du championnat. Les concepts de protection sont publiés en ligne dans le dossier Covid-19 sur le site [sihf.ch](http://sihf.ch) et sont accessibles publiquement. Les équipes invitées sont responsables de s'informer sur le concept de protection de l'équipe recevante en amont d'un match.

### **4. Scénarios possibles pour une interruption / un arrêt de la saison**

Le cas échéant, une Assemblée de la Ligue extraordinaire décidera des scénarios éventuels relatifs à une interruption, voire à un arrêt de la saison.



## 5. Informations aux médias

Les informations aux médias concernant Covid-19 et le championnat ainsi que les cas de personnes de la SIHF (arbitres) et le championnat ainsi que les cas de personnes du NL Operations ou par les responsables des médias de la National League/SIHF.

Les informations aux médias concernant le Covid-19 et les cas de personnes d'un club testées positives sont transmises par le club de NL ou de SL concerné.